

Bulletin d'Adhésion

## PEI - PERCOI

Plan d'Epargne Interentreprises

Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises

Libéral • Salarié • Entreprise

L'épargne salariale : un dispositif pour se constituer une épargne avec l'aide de l'entreprise dans un cadre fiscal et social particulièrement attractif.

[www.macsf.fr](http://www.macsf.fr)



**M.A.C.S.F.**

Notre vocation, c'est vous

Mutuelle Assurance Epargne Financement





## CONDITIONS PARTICULIERES DE GESTION FINANCIERE

Les frais sur versements de 2 % sont à la charge :  de l'entreprise  de l'épargnant  
Les frais à la charge de l'entreprise sont prélevés automatiquement sur le compte professionnel.

## AUTRES DISPOSITIFS EN VIGUEUR DANS L'ENTREPRISE

- PARTICIPATION (joindre une copie des accords en vigueur)**
  - L'entreprise décide de confier au teneur de registre le traitement administratif de la participation, conformément aux modalités décrites au paragraphe 5.2.2 des conditions générales de TCCP et aux conditions tarifaires décrites dans l'annexe tarifaire.
- INTÉRESSEMENT (joindre une copie des accords en vigueur)**
  - L'entreprise décide de confier au teneur de registre le traitement administratif de l'intéressement, conformément aux modalités décrites au paragraphe 5.3.2 des conditions générales de TCCP et aux conditions tarifaires décrites dans l'annexe tarifaire.

## CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DE L'ESPACE INTERNET

Le représentant légal de l'entreprise, signataire de la présente convention, est habilité à accéder à l'ensemble des fonctionnalités existantes de l'espace sécurisé Internet de son entreprise.  
Il pourra ainsi consulter les différents rapports à sa disposition (encours par plan, par fonds), administrer les informations des épargnants (coordonnées, statut, ...), consulter les opérations et positions des comptes des épargnants, et bien d'autres fonctionnalités détaillées dans les conditions générales d'utilisation de l'espace sécurisé Internet.

Le contrat est constitué par les présentes conditions particulières, les conditions générales de tenue de compte et de tenue de registre, les conditions générales d'utilisation de l'espace sécurisé Internet « correspondant » de Creelia, les conditions générales de gestion financière de ERES ainsi que de l'annexe tarifaire, les règlements du PEI MACSF et du PERCOI MACSF et les notices d'information des FCPE proposés dans l'offre. La signature des présentes conditions particulières emporte acceptation du présent contrat. Pour que l'adhésion au PEI ou au PERCOI soit effective le représentant légal de l'entreprise s'engage à transmettre à CREELIA le bulletin d'adhésion, l'autorisation de prélèvement dûment complétée, accompagnée d'un justificatif de domiciliation bancaire, les copies des accords de participation et/ou intéressement, la liste des bénéficiaires.

**Demande de prélèvement :** l'employeur demande à CREELIA (créancier) d'ordonner les prélèvements nécessaires au paiement des sommes dues au titre de la gestion du (des) dispositif(s) d'épargne salariale de l'employeur désigné ci-dessus (débiteur). L'employeur transmet à CREELIA le RIB ou RIP de son compte professionnel et **s'engage à transmettre à sa banque l'autorisation de prélèvement jointe** sur laquelle il aura apposé une signature originale. Les informations contenues dans la présente autorisation de prélèvement ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion du présent contrat et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse figurant ci-dessous dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Fait à .....  
le .....  
Cachet de l'entreprise :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Conformément à l'article 9 de la convention, j'autorise le teneur de registre à communiquer à des tiers les informations concernant l'entreprise.

**OPIDENT DU CONSEILLER MACSF :**

## DOCUMENTS A JOINDRE AU BULLETIN D'ADHESION

### Pour les activités libérales individuelles :

- une photocopie recto verso de la carte d'identité du représentant légal
- un RIB du compte professionnel
- une photocopie de la carte professionnelle ou attestation d'inscription au registre de l'ordre
- une copie des accords existants (PEE / PERCO / Intéressement / Participation)

### Pour les sociétés :

- une photocopie recto verso de la carte d'identité du représentant légal
- un extrait K-bis datant de moins de 3 mois et mentionnant le représentant légal
- un RIB au nom de la société
- une copie des accords existants (PEE / PERCO / Intéressement / Participation)



**M.A.C.S.F.**

Notre vocation, c'est vous

Mutuelle Assurance Epargne Financement

